

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 1 (1962-1963)
Heft: 5

Artikel: A propos des émissions sur ondes courtes de l'émetteur de Schwarzenburg
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911393>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SUISSE EST DEVENUE MEMBRE A PART ENTIERE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le 7 mai, la Suisse est devenue membre à part entière du Conseil de l'Europe. C'est la première fois ce jour-là qu'un ministre suisse — en l'occurrence le conseiller fédéral F. Wahlen — a pris part aux délibérations du Conseil des ministres de cette organisation. Pour mesurer la portée de ce geste, récapitulons brièvement l'histoire du Conseil de l'Europe et de nos relations avec cette institution.

La création du Conseil de l'Europe remonte à 1949. C'est l'œuvre d'un certain nombre d'hommes d'Etat européens qui avaient essayé, au cours des années 1946-49, de doter l'Europe, affaiblie par la guerre, d'institutions politiques. Après l'important « Congrès de La Haye », en mai 1948, où toute l'élite européenne s'était donné rendez-vous, l'idée de créer un embryon d'organisation politique gagnait du terrain. Des hommes d'Etat comme Churchill, leader de l'opposition, Schuman, de Gasperi, Spaak, Blum et Reynaud se déclaraient ouvertement partisans de cette idée.

Tenant compte de ce courant d'opinion, les gouvernements de la France, de l'Italie, des pays du Bénélux et du Royaume-Uni ont élaboré dès fin 1948 les statuts de l'organisation politique projetée. Alors que certains auraient voulu doter celle-ci de pouvoirs réels, d'autres — et notamment le gouvernement travailliste en Angleterre — s'opposaient à tout abandon de souveraineté. C'est finalement cette seconde tendance qui devait l'emporter. Le « Conseil de l'Europe », tel qu'il a été créé en été 1949, n'est pas devenu « l'organe fédéral » souhaité par les « Européens », mais un simple lieu de rencontre, où les opinions peuvent s'exprimer ouvertement, les gouvernements étant cependant parfaitement libres d'en tenir compte ou non.

Le siège du Conseil de l'Europe a été fixé à Strasbourg. Il est composé d'une assemblée parlementaire et d'un conseil des ministres. Le nombre des parlementaires n'a pas été déterminé uniquement par une représentation proportionnelle à la population, mais par un processus de compensation favorisant les petits états. Les résolutions de l'assemblée sont adressées au Conseil des ministres qui sont libres de les accepter ou non. Même si les ministres adoptent les vœux de l'assemblée, les Etats membres ne sont nullement tenus de les exécuter.

Devant ce double obstacle, la plupart des bonnes résolutions de l'assemblée sont restées lettre morte. Bien des hommes politiques ont essayé, depuis 1949, de changer les statuts du Conseil de l'Europe et d'accroître ses compétences, mais tous ces efforts se sont heurtés à l'opposition d'un certain nombre de gouvernements. Ce n'est donc qu'en tant que « forum » de l'opinion publique européenne que cette institution a eu son utilité depuis 1949.

La Suisse, qui a toujours suivi l'intégration européenne avec une grande prudence, ne s'est ralliée que très tard à l'assemblée strasbourgeoise. En 1953, 49 parlementaires conduits par le conseiller national Alfred Borel de Genève, avaient adressé au Conseil fédéral une interpellation demandant l'envoi d'observateurs au Conseil de l'Europe. Le conseiller fédéral M. Petitpierre a rejeté cette demande en 1955. Il a précisé que, du point de vue strictement juridique, rien ne s'opposait à ce que des Suisses participent aux débats de l'assemblée. Toutefois, en raison même de l'inefficacité du Conseil de l'Europe, notre ministre estimait une participation helvétique peu opportune et sans utilité.

Cette position a été modifiée cinq ans plus tard, en 1960, à la suite d'une nouvelle interpellation parlementaire (motion Duft). Le Conseil fédéral a alors estimé que l'envoi de simples observateurs parlementaires, qui ne prendraient part qu'aux débats économiques et culturels, en s'abstenant de prendre parti dans les questions politico-militaires, pouvait se justifier dans la perspective de contacts plus étroits avec l'Europe en voie de formation.

Après deux ans d'expérience pratique, un des parlementaires suisses les plus écoutés, à savoir le conseiller national W. Bretscher, a postulé l'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe à part entière. Il estimait que notre

pays peut et doit être représenté également au Conseil des ministres de cette institution. Le Conseil fédéral et notamment M. Wahlen, ayant admis ce principe, l'adhésion a été ratifiée à la session de mars par la quasi-unanimité des parlementaires (excepté les communistes).

La Suisse a déclaré que sa participation au Conseil de l'Europe ne devait et ne pouvait rien changer à sa traditionnelle politique de neutralité. En fait, notre souveraineté n'est nullement touchée par notre adhésion au Conseil de l'Europe. Nous sommes libres d'accepter et de ratifier les divers textes proposés. Ainsi — et c'est assez paradoxal — la Suisse n'est pas obligée d'accepter la « convention européenne des droits de l'homme » qui définit entre autres les droits politiques de la femme...

La participation de la Suisse au Conseil de l'Europe doit être considérée essentiellement comme un geste de bonne volonté et de solidarité, qui donnera aux hommes politiques suisses l'occasion de rencontrer leurs collègues d'autres pays européens, de se familiariser avec d'autres conceptions de l'Europe, tout en faisant valoir les raisons d'être de la neutralité helvétique, souvent mal comprise à l'étranger. Dans ce sens, la présence suisse à Strasbourg peut donner lieu à un dialogue utile.

W. Z. & H. Str.

TROIS CONFERENCES EN BELGIQUE

En l'espace de cinq jours, trois Suisses sont venus en Belgique entretenir le public belge des conceptions suisses en matière d'intégration européenne. M. **Gérard Bauer**, ministre et président de la Fédération horlogère, a insisté devant l'Institut royal d'Economie politique de la Belgique sur la nécessité d'une coopération européenne plus poussée en matière de recherche spatiale où les Américains sont en train de réaliser des progrès foudroyants. M^{re} **Pierre Freymond**, avocat à Lausanne, qui a dû remplacer au dernier moment l'ancien conseiller fédéral Celio tombé malade, a exposé le cas de la Suisse à l'Université de Louvain, à l'occasion d'une « Exposition suisse » organisée dans cette cité universitaire. Enfin, M. **Olivier Reverdin**, directeur du « Journal de Genève » a présenté devant les membres de la « Chambre de commerce suisse pour la Belgique et le Luxembourg » une conférence sur le même sujet (La Suisse et l'Europe).

M^{re} Freymond, à Louvain, s'est efforcé d'expliquer au public belge la nature de la neutralité suisse et les services que celle-ci peut rendre encore de nos jours. Insistant sur l'effort militaire constant que fournit notre pays et sur la contribution qu'apporte la Croix-Rouge Internationale — en fonction même de la neutralité helvétique — l'orateur estime que cette dernière n'est pas forcément un obstacle pour une collaboration plus étroite entre notre pays et le Marché commun.

Quant à M. Reverdin, il a centré son exposé sur la dualité constante que l'on observe en Europe entre le principe de l'unité et les exigences de l'autonomie. Citant Pascal, il a affirmé « la multitude qui ne se réduit pas à l'unité est confusion, mais que l'unité qui n'est pas multitude est tyrannie ». Pour lui, il s'agit aujourd'hui pour l'Europe de sortir de la confusion sans sombrer dans la tyrannie, que celle-ci soit de nature hégémonique ou technocratique. Sans vouloir présenter la Suisse en exemple, M. Reverdin croit que les constructeurs de l'unité européenne pourraient méditer utilement sur l'expérience bien réussie de notre pays qui a su concilier l'unité et la multitude.

BIBLIOGRAPHIE

L'**annuaire 1963 de la NSH, édition nationale**, dans les trois langues, intitulé « La Suisse face à l'avenir », contient 12 articles en allemand, 5 en français et 2 en italien.

L'**édition internationale** comprend des annuaires en français, en allemand, en italien et en espagnol. Elle est intitulée « La Suisse face à l'avenir, interrogation d'un petit pays ». Ce livre de 230 pages comprend 16 articles, il est illustré et enrichi de divers tableaux.

Le prix d'un volume, de l'édition nationale, ou de l'une des éditions internationales, s'élève à environ 100 frs. b. Vous pourrez passer vos commandes au « Courrier Suisse », 2, rue Philippe-le-Bon, Bruxelles 4, jusqu'au 15 juin au plus tard. Les commandes seront exécutées dans l'ordre de leur arrivée et sous réserve d'épuisement de l'édition.

A PROPOS DES EMISSIONS SUR ONDES COURTES DE L'EMETTEUR DE SCHWARZENBURG

Le Secrétariat des Suisses à l'étranger étudie l'opportunité de renforcer les installations de l'émetteur de Schwarzenburg. Afin de nous permettre de le documenter sur la réceptivité en Belgique, nous vous serions reconnaissants de nous donner, pour le 15 juin au plus tard, une réponse aux questions suivantes :

1. Captez-vous les émissions pour les Suisses à l'étranger ?
2. Si oui, avec quelle netteté, à quelle heure, et sur quelle longueur d'ondes le plus distinctement ?
3. La réception est-elle parfois/souvent brouillée ?

4. Si oui, par quelles stations, ou éventuellement pour quelles autres raisons ?

5. Vous arrive-t-il, dans certaines circonstances, de ne pas pouvoir capter ces émissions ?

Nous vous rappelons que, pour l'Europe, ces émissions peuvent être entendues sur les deux longueurs d'ondes suivantes :

46.66 m, 6165 kc — 31.46 m, 9535 kc

Nous vous remercions à l'avance de vos réponses, à transmettre au « Courrier Suisse », 2, rue Philippe-le-Bon, Bruxelles 4.

LA SUISSE EN BREF

NUL N'EST PROPHETE EN SON PAYS.

D'aucuns se sont lamentés de ce que Le Corbusier (de son vrai nom Jeanneret et né à la Chaux-de-Fonds), n'ait pu s'épanouir en Suisse. Ce grand architecte autodidacte et hors série de par ses idées et ses réalisations, a dû affronter bien des détracteurs avant de pouvoir faire partager ses conceptions à ses admirateurs, en particulier en France, son pays d'adoption. Le Corbusier a eu le mérite entre autres, de créer une ville entièrement nouvelle, Chandigarh, capitale du Punjab (Hindoustan). Il a été l'objet d'une manifestation à l'occasion d'une exposition de ses œuvres à Zurich en l'honneur de ses 75 ans.

On parle maintenant de réunir dans une « Maison Le Corbusier » les souvenirs essentiels de l'ensemble de son œuvre en architecture, urbanisme et peinture, grâce à l'action généreuse de ses admirateurs zurichois. Non, décidément, cet homme, qui aurait certainement obtenu le Prix Nobel d'architecture si cette discipline figurait au palmarès de cette institution, était et est encore « out of size » pour notre pays !

VERS UNE EXPEDITION SUISSE AU POLE SUD.

La Société des explorateurs polaires suisses, récemment fondée, étudie l'envoi, en octobre 1963, d'une expédition suisse d'une quinzaine de personnes au Pôle Sud. L'équipe sera formée de scientifiques, de techniciens et de médecins, qui auront une année pour s'équiper et s'entraîner à leur tâche. L'expédition sera pourvue de 6 véhicules à chenilles et de 200 tonnes de matériel ; elle devra couvrir 3700 Km en partant de la Terre Adélie.

LE PROJET DE CANAL TRANSHÉLVETIQUE....

se muerait en projet de voie fluviale intérieure de Bâle à Yverdon dans son premier stade. C'est le projet que se propose de défendre devant les autorités fédérales l'Association pour la navigation du Rhône au Rhin. Cette question revêt une grande importance dans la conjoncture actuelle, fera l'objet d'un prochain article du Courrier.

VOULEZ-VOUS DEVENIR FACTEUR DES POSTES ?

L'hémorragie au sein du personnel du II^e arrondissement des Postes (Vaud, Valais et Fribourg) est telle que les guichets seront dorénavant fermés le samedi après-midi et que l'on envisage pour l'an prochain la suppression de la troisième distribution postale. L'attrait d'autres administrations et du secteur privé s'exerce non seulement sur les jeunes, mais sur les fonctionnaires ayant dix à quinze ans de service. Motif : disproportion par trop flagrante des salaires.

FINALE DE LA COUPE DE FOOTBALL A BERNE.

Le lundi de Pâques, Bâle a battu Grassopper par 2 buts à 0.

DES REFUGIES TIBETAINS EN APPENZELL.

Une vingtaine de Tibétains ont été accueillis par le village de Waldstatt, où ils se sont parfaitement intégrés en suscitant la sympathie des habitants. L'invasion de leur pays par des troupes chinoises a provoqué l'exode de 60.000 Tibétains, dont certains ont trouvé refuge au Népal et en Inde. Mais seule la fraîcheur des hauteurs ou en tout cas des forêts préserve leur santé. Il est question d'en héberger un millier en Suisse, à condition que les villages intéressés s'organisent pour les accueillir d'une manière satisfaisante. Les industries du bois leur conviennent particulièrement.

Qui aurait pu penser que les incursions de troupes chinoises sur les hauteurs himalayennes provoqueraient un exode de nature à pallier le dépeuplement des vallées alpêtres suisses et à relancer l'industrie artisanale du bois en fort déclin, faute de bras !

LE PROJET D'AUTOROUTE « RIVIERA VAUDOISE » AVANCE....

mais se heurte encore à des difficultés dues à la nature de la roche au-dessus de Chillon. Le choix n'est pas encore fait : tunnel ou viaduc. Si tout va bien, les travaux pourraient commencer dans moins d'un an.

CLOCHES PROTESTANTES ET CATHOLIQUES.

La petite église catholique à Langnau dans l'Emmental a reçu fin mars quatre cloches pour lesquelles les catholiques et les protestants ont contribué à parts égales. Lors de l'arrivée des cloches au village, celles de l'église protestante ont sonné à toute volée, et le dimanche, après la bénédiction des cloches par Mgr. Lisibach, la fête populaire fut une belle expression de fraternité interconfessionnelle.

L'AIDE AUX PAYS SOUS-DEVELOPPES.

Comme contribution particulière de la Suisse aux pays sous-développés, le Canton de Genève a remis au B.I.T. (Bureau International du Travail) le montant de 440.000 francs destiné à être utilisé dans le cadre de l'œuvre d'aide médicale aux Indiens des Andes.

SWISSAIR.

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 19 avril à Zurich, a accepté la proposition de fixer le dividende à 5 %. L'exercice 1962 a permis de consolider sensiblement la situation financière et la Direction envisage le proche avenir avec un optimisme raisonné. Dans le courant de cet exercice, elle a terminé la période de remplacement des avions à moteurs à pistons par des avions à

moteurs à réaction pour les lignes de long et moyen courrier. Elle dispose actuellement de 3 DC-8 utilisés dans les services de l'Atlantique-Nord, de 5 CV-990 « Coronado » desservant le Proche-Orient, le Japon, l'Amérique du Sud et l'Afrique Occidentale et de 7 « Caravelles » pour certaines lignes d'Europe et du Proche-Orient. Pour les lignes européennes de courte distance, elle possède encore 11 Convaire-440 « Metropolitan » bi-moteurs à pistons. Un quatrième DC-8 est en commande. Les DC-8 effectuent journalièrement 11 heures de vol.

Eaux POTABLES.

Pour prévenir un abaissement inquiétant du niveau des cours d'eau souterrains de la Thur, fournissant de l'eau potable par une cinquantaine de stations de pompage, le Canton de Thurgovie compte améliorer l'exploitation des forêts afin d'assurer le maintien de leur puissance de rétention des eaux de pluie.

Eaux USEES.

Une loi fédérale datant de quelques années, exige que les eaux d'égout soient épurées avant leur admission dans les lacs et cours d'eau. Il existe déjà quelques stations d'épuration, leur nombre est encore bien insuffisant pour améliorer sérieusement la pureté des eaux. Le coût de ces stations est très élevé et dépasse souvent les possibilités financières des communes, si bien que les projets y relatifs ne mûrissent pas avec la célérité désirable. Dans différentes régions de la Suisse, on tend maintenant à confier cette tâche à des intercommunales. Ainsi, la ville d'Olten a récemment décidé d'adhérer à une société groupant onze communes de la région pour construire une usine.

La ville de Berne — dont une première usine traitait les eaux du centre de la ville est en construction — en prévoit une seconde pour les quartiers de l'Ouest qui pourrait aussi recevoir les eaux de la commune de Kôniz si les pourparlers en cours aboutissent. Rien que pour le nouveau collecteur nécessaire, la dépense serait de l'ordre de 10 millions.

FINANCES DE LA CONFEDERATION.

Selon le message du Conseil fédéral à l'Assemblée nationale publié vers la fin du mois d'avril, les comptes de la Confédération clôturèrent pour 1962 avec un bénéfice record net de 485 millions, ramenant la dette fédérale à 5.425 millions.

Les comptes financiers atteignent aux recettes 4.160 et aux dépenses 3.684 millions, ces dernières étant de 11 millions inférieures au montant porté au budget. Parmi les dépenses, celles pour les routes nationales se chiffrent à 430 millions. Compte tenu de l'intervention des cantons, la construction des routes nationales a absorbé en 1962 environ un demi-milliard. Le département militaire a dépensé 1.264 millions, soit 39 millions en plus de la moyenne prévue pour les années 1961 à 1964.

Parmi les principales recettes, on peut citer en millions de francs : taxe de transmission 896, droits de douanes à l'importation 893, impôt de défense nationale 602, droits de douanes sur les carburants 322, supplément de taxe sur les carburants 52, impôt de compensation (« précompte » pour personnes non domiciliées en Suisse) 239, droits de timbre fédéral 232, impôt sur le tabac 136. Toutes ces recettes sont en avance sur le budget, à l'exception de celles ayant trait aux carburants. Celles-ci ont rapporté 51 millions de moins que prévu, du fait que les importateurs ont constitué d'importants stocks en 1961, en prévision du supplément de taxe appliqué à partir de 1962.

AVIS DE L'AMBASSADE

CAMP ITINERANT 1963.

Ce camp aura lieu au Valais du 22 juillet au 10 août pour jeunes gens et jeunes filles de 16 à 24 ans.

Après un court séjour au camp de base, les différents groupes seront en route pendant quinze jours sous la conduite d'un jeune Suisse de l'intérieur, les groupes parcourront le Valais. Le camp se terminera après un bref séjour au point de départ.

Dernier délai d'inscription : 1^{er} juin 1963.

FRAIS : Frs. 5. 140. — (logement nourriture, voyage en Suisse selon les itinéraires).

Le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront admises selon leur date d'arrivée.

Une réduction du prix de participation peut être accordée dans des cas justifiés.

Vous pourrez obtenir des formulaires d'inscription auprès de l'Ambassade de Suisse, 16, rue Guimard, Bruxelles 4.

ASSOCIATION POUR LA FORMATION DE JEUNES SUISSES

A L'ETRANGER.

Cette association renseigne et conseille les jeunes Suisses demeurant à l'étranger sur la vie professionnelle et les possibilités de formation scolaire et professionnelle en Suisse. Elle prépare et organise le séjour, les études et la formation professionnelle de ces jeunes gens dans leur patrie et peut au besoin accorder des bourses à des adolescents doués. Au terme du séjour de formation en Suisse, les jeunes gens retournent généralement au pays d'habitation.

En plus de la formation professionnelle, l'Association s'efforce aussi de procurer une bonne culture générale, selon les conceptions suisses.

Elle est à la disposition des citoyens suisses âgés de 10 à 25 ans, ou exceptionnellement davantage, ayant leur domicile légal à l'étranger et qui sont régulièrement immatriculés au Consulat.

En principe, toutes les formations sont ouvertes aux jeunes gens : école secondaire, progymnase et gymnase, école de commerce, école normale, technicum, apprentissages de tous genres, cours spéciaux de perfectionnement et de réadaptation professionnels, études universitaires et autres (conservatoire, école des Beaux-Arts), etc.

Des formulaires d'inscription peuvent être demandés à l'Ambassade de Suisse, 16, rue Guimard, Bruxelles 4.